



LE SGEN-CFDT VOUS CONSEILLE

CONCOURS, ANNÉE DE STAGE, FORMATION, RÉMUNÉRATION

Les résultats de l'admissibilité seront connus dans la semaine du 8 au 12 juillet 2012.

Session 2014

Postes aux concours :

- CAPET : 541 postes
- CPE : 300 postes
- CAPEPS : 839 postes
- CAPLP : 1 568 postes
- CAPES : 7 414 postes
- CAPES 3ème concours : 88 postes

Si vous êtes admissible :

Vous devrez avoir obligatoirement validé le Master 1 et être inscrit en Master 2 en 2013-2014.

Au cours de l'année scolaire 2013-2014,

- ↘ vous bénéficiez d'une formation professionnalisante dans les ESPE, dans le cadre du Master 2
- ↘ vous pouvez effectuer, en tant que contractuel, un temps d'enseignement en pleine responsabilité correspondant à un tiers de service avec une rémunération brute mensuelle correspondant à 854 €.
- ↘ vous serez accompagné-e par un tuteur
- ↘ vous devrez préparer les **épreuves d'admission** que vous passerez en **juin 2014**

Si vous êtes déjà titulaire d'un Master 2, si vous avez présenté le 3ème concours : vous pourrez préparer les épreuves d'admission dans le cadre des ESPE.

Au cours de l'année 2014-2015 :

Vous pourrez être recruté comme stagiaire. Votre affectation se fera en fonction des besoins des académies, dans votre spécialité. Avec votre accord, vous pourrez avoir un contrat de travail à temps plein, à condition que votre service soit compatible avec votre formation.

Si vous n'êtes pas admissible :

- Si vous n'avez pas encore le Master 2, vous devez suivre votre cursus universitaire pour le valider au cours de l'année 2013-2014.
- Si vous êtes titulaire d'un Master, vous pouvez vous inscrire au concours 2014.

**Les inscriptions à la session du concours 2014
seront ouvertes en septembre 2013**



LE SGEN-CFDT VOUS INFORME

**CONCOURS, ANNÉE DE STAGE,
FORMATION, RÉMUNÉRATION**

QUOI DE NEUF A LA RENTREE 2013 ?

Une nouvelle organisation de la formation est mise en place : dans chaque académie est créée au 1er septembre prochain une École supérieure du professorat et de l'éducation (Espé). Le Sgen-CFDT approuve cette réforme, qui permet de rétablir une véritable formation professionnelle pour tous les futurs enseignants et CPE.

En 2008, l'année de formation professionnelle des fonctionnaires stagiaires avait été supprimée : les débutants étaient en responsabilité à plein temps dès la rentrée scolaire suivant leur réussite du concours.

2013-2014 : une année de transition

Admissibles au concours en juillet 2013

vous poursuivrez votre formation et préparerez les épreuves d'admission du concours dans une université partenaire de l'Espé.

vous pourrez parallèlement effectuer un temps de service en tant que contractuel (voir page suivante).

Les étudiant-e-s inscrit-e-s en première année de master MEEF (métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation) à la rentrée 2013 sont les premiers auxquels s'appliquera la totalité de la réforme : concours en fin de M1, M2 avec alternance entre la poursuite du master à l'université, et l'exercice en responsabilité à mi-temps dans une école ou un établissement du second degré.

Quelle formation revendique le Sgen-CFDT ?

La formation professionnelle des futurs enseignant-e-s et CPE doit porter sur les trois dimensions complémentaires du métier :

la maîtrise des contenus disciplinaires

les épreuves d'admissibilité du concours ont permis de vérifier que votre niveau dans ce domaine vous permet d'aller plus loin

la maîtrise des connaissances et compétences didactiques et pédagogiques

qui vous permettront de construire et de mettre en œuvre, dans vos classes, des situations d'apprentissages pertinentes et efficaces

la connaissance des élèves, du fonctionnement et des missions du système éducatif, des partenaires avec lesquels vous aurez à travailler : vos collègues, les parents d'élèves, les collectivités territoriales, les partenaires associatifs ...

Votre année de Master 2 doit vous aider à acquérir ces connaissances et compétences tout en vous préparant aux épreuves d'admission du concours.

**Pour le Sgen-CFDT, enseigner est un métier qui s'apprend,
la formation professionnelle doit porter sur toutes ses dimensions.**



LE SGEN-CFDT VOUS DÉFEND

**CONCOURS, ANNÉE DE STAGE,
FORMATION, RÉMUNÉRATION**

ETRE CONTRACTUEL

Vous serez agents contractuels de l'Etat, en contrat à durée déterminée à temps incomplet.

La rémunération forfaitaire s'élève à 854 € bruts mensuels pour un tiers de service. Chaque heure d'enseignement ou de service supplémentaire sera rémunérée, en plus du forfait, sur la base de :

- 94,92€ (brut mensuel) pour les professeurs certifiés et les PLP
- 85,43€ (brut mensuel) pour les professeurs d'EPS

Les CPE et professeurs documentalistes pourront éventuellement effectuer un service à mi-temps. Dans ce cas, la rémunération brute mensuelle de base sera majorée forfaitairement de 284,76 €.

Quel service ?

le tiers de service pour un contractuel correspond à :

- pour les professeurs certifiés et les PLP : 6 heures hebdomadaires de cours
- pour les professeurs d'EPS : 7 heures hebdomadaires (dont 3 h regroupées pendant un trimestre consacrées à l'Association Sportive)
- pour les CPE : 13 heures hebdomadaires
- pour les documentalistes : 12 heures hebdomadaires

L'organisation du service doit être compatible avec la formation en ESPE

Quel accompagnement ?

Vous serez accompagné-e, dans votre prise de fonction, par un tuteur. Celui-ci doit travailler dans votre établissement.

Si vous rencontrez des difficultés, contactez les équipes du Sgen-CFDT dans votre établissement.



LE SGEN-CFDT VOUS ACCOMPAGNE

**CONCOURS, ANNÉE DE STAGE,
FORMATION, RÉMUNÉRATION**

ÉTUDIANT EN STAGE, ÉTUDIANT SALARIÉ

Pour en savoir plus, pour être mieux accompagné tout au long de votre carrière, choisissez le Sgen-CFDT.

OSEZ LA CFDT, ADHÉREZ AU SGEN-CFDT

Un choix évident : la CFDT. La CFDT est le premier syndicat en nombre d'adhérents et l'un des deux syndicats les plus importants en France (résultat des élections 2013). Le réseau CFDT est un point d'appui pour vous aider à résoudre les problèmes hors du cadre strictement professionnel. Grâce à ses contacts, le Sgen-CFDT peut répondre à vos questions : logement, transport, évolution de carrière,...

Notre démarche : le dialogue social. Le Sgen-CFDT est force de propositions et porte des revendications constructives, tout en s'opposant quand il le faut. Il prend en compte les intérêts de l'ensemble des acteurs concernés dans une logique de solidarité et d'intérêt général. La même organisation regroupe toutes les catégories ce qui n'empêche pas de prendre en charge chacune d'elles. Présent dans quasiment toutes les instances, **le Sgen-CFDT est représentatif pour l'ensemble des personnels.**

L'ADHESION A LA CFDT DONNE DROIT A :

- une information locale et nationale ;
- la défense juridique ;
- la formation syndicale ;
- l'indemnisation en cas de grève longue ;
- des services personnalisés en particulier pour les mutations (Sgen+) ;
- une assurance professionnelle...

La cotisation syndicale ouvre droit à un crédit d'impôt correspondant à 66 % de la cotisation versée. Par exemple, une cotisation de 12 € par mois vous revient en fait à 4 €.



Pour adhérer en ligne :

www.sgen.cfdt.fr



Pour contacter le Sgen-CFDT :



Sgen-CFDT 82
23, Grand'Rue Sapiac
BP 837
82008 Montauban

82@sgen.cfdt.fr
06.06.41.03.94
http://sgencfdt82.free.fr/

Pour contacter le Sgen-CFDT :

sgen@cfdt.fr

COUPON - RÉPONSE

Renseignements à renvoyer par mèl, par courrier ou à donner à un militant Sgen-CFDT.

Nom, Prénom : _____

Adresse personnelle : _____

Téléphone : __/__/__/__/__ Mèl : _____

Affectation administrative : _____

Concours préparé : _____

- Je désire adhérer au Sgen-CFDT
- Je souhaite recevoir par mèl des informations du Sgen-CFDT
- Je souhaite être contacté par un militant du Sgen-CFDT pour _____

LE SGEN-CFDT, LA CFDT DANS L'ÉDUCATION NATIONALE, L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE